



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 17 mai 2022  
-----

**Président de séance :** Monsieur Jean THAON,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absents excusés :** Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI.

**RAPPORT N° 22-B18 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATIONS ET DE RATTACHEMENTS HIÉRARCHIQUES**

Le retour d'expérience du fonctionnement de certains groupements fonctionnels laisse apparaître des points d'amélioration. De plus, des actes de reconnaissance en matière de ressources humaines sont nécessaires. Enfin, il convient d'acter certaines mesures du décret N° 2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers

Les ajustements proposés, qui se traduisent par des changements de dénomination ou de rattachements hiérarchiques différents, se font à ISO moyen humain.

Ainsi :

Pour les sous-directions, le service de santé et de secours médical et la direction des affaires administratives et financières : en application du décret précité, ils sont dénommés respectivement, sous-direction territoriale, sous-direction de l'organisation opérationnelle, sous-direction santé et sous-direction des affaires administratives, des ressources et des finances. Pour cette dernière, suite au départ de M. BOUKOBZA, il convient de déterminer un nouveau montant de régime indemnitaire (RIFSEEP). Il est fixé actuellement à 45 597 € et il est proposé de l'établir à 42 600 € composés d'une indemnité de fonction de sujétions et d'expertise (IFSE) à 36 210 € et d'un complément indemnitaire annuel (CIA) à 6390 €. Ce RIFSEEP relèvera du groupe hiérarchique GIS+.

Pour l'unité de l'évaluation des politiques publiques : le bureau enquêtes et requêtes est rattaché au service des études et de la prospective dont le chef de bureau prend la dénomination d'adjoint au chef de service des études et de la prospective.

Pour le groupement fonctionnel des affaires financières, juridiques et de la commande publique : la fonction d'assistante de ce groupement est supprimée et il est créé, à la place, une fonction

d'assistante au sous-directeur des affaires administratives, des ressources et des finances, commune à ces deux entités.

Pour le groupement fonctionnel technique: au sein du service logistique et matériels opérationnels, un bureau centre de protection respiratoire (CPR) est identifié sans modification d'effectif ni de responsable. Dans ce même service, le bureau des moyens généraux accueille un adjoint au chef de bureau qui assure déjà les missions depuis de nombreux mois, sans modification d'effectif également.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion instaurées par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, le chef du groupement des ressources humaines et du développement du volontariat (GRHDV) a été désigné comme chargé du dialogue social avec comme objectifs de le positionner comme interlocuteur privilégié et de renforcer les échanges avec les partenaires sociaux.

Afin de poursuivre et d'accentuer cette démarche de consolidation et de renforcement des relations entre les représentants des personnels et l'autorité territoriale, il vous est proposé de repositionner le groupement RHDV au plus haut de l'organigramme en le rattachant au Directeur départemental.

Dans la même perspective, il vous est proposé, après avis favorable du comité technique consulté le 15 mars 2022, de doter le chef du groupement RHDV d'un adjoint supplémentaire, étant précisé que cette fonction serait occupée par un des chefs de service de ce même groupement. Cette organisation permettrait au chef de groupement de dégager du temps de travail qui sera alors consacré à sa mission de chargé du dialogue social.

Le comité technique consulté le 15 mars et le 10 mai 2022 a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver l'ensemble des mesures détaillées dans le rapport ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*